



ACTUALITÉS

Avez-vous payé le loyer de votre aïeul ?



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Le cimetière Saint-Pierre de Drummondville cherche les familles propriétaires des monuments funéraires.

Les familles qui visitent le cimetière Saint-Pierre de Drummondville ces jours-ci voient beaucoup de tombes ornées d'intrigantes affichettes colorées.

Publié à 5 h 00



ARIANE KROL

La Presse



MARTIN TREMBLAY

La Presse

Les descendants ou connaissances y sont priés de « passer au bureau », parce qu'on cherche les responsables du lot. Comment diable peut-on perdre la trace de familles dont le nom est gravé dans la pierre ?

« On a vendu beaucoup de lots dans les années 1970. On ne prenait pas de courriel, ça n'existait pas. [Et] à un moment donné, les gens ont tous annulé leur téléphone terrestre et oublié de nous le dire. On a fait un blitz pour mettre nos dossiers à jour », explique Claude Larose, directeur général de Cimetière catholique romain de Drummondville, responsable de quatre cimetières.

Souvent, ce ne sont pas seulement les contacts qui manquent au dossier, mais le paiement des frais d'entretien.

« Dans le temps, c'était en général 100 ans pour la concession et 50 ans pour l'entretien : 1975 + 50, ça fait 2025 », explique M. Larose.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Le cimetière Saint-Pierre de Drummondville cherche les familles propriétaires des monuments funéraires.

L'organisme a tant de familles à retracer qu'il a créé un poste de « support au renouvellement » à trois jours par semaine. Les feuillets paroissiaux, les avis de décès et l'internet sont mis à contribution. Les enterrements sont aussi l'occasion de présenter la note. Elle dépend de la taille du lot, mais « des factures en bas de 1000 \$, il n'y en a presque plus », estime M. Larose.

« Quand je signe un contrat de 50 ans [...], ça nous prend des réserves financières pour payer les gars qui coupent la pelouse, les gens qui enlèvent les branches mortes. Il y a toujours l'entretien sur un terrain. »

— Claude Larose, directeur général de Cimetière catholique romain de Drummondville

Plusieurs cimetières publient des avis ou des photos de pierres tombales sur Facebook dans l'espoir de retrouver des proches.

Les descendants qui ne veulent pas prendre un lot en charge peuvent le rétrocéder au cimetière, qui aura alors le droit de l'offrir à d'autres. Le potentiel est toutefois limité. Les lots récupérés peuvent seulement recevoir des urnes, car la présence d'anciens cercueils ne laisse pas assez de profondeur pour recouvrir de nouveaux corps du mètre de terre exigé par la réglementation provinciale.

À Drummondville, seulement une dizaine de familles ont abandonné leur lot, mais « ce n'est jamais arrivé » que celui-ci soit revendu, puisque tous les cimetières du groupe ont encore de l'espace, dit M. Larose.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Des pierres tombales sont retirées du cimetière Saint-Rémi, en Montérégie.

Cela se fait parfois ailleurs.

Il y a une douzaine d'années, le cimetière Saint-Joseph, fondé à la fin du XIX^e siècle à Shawinigan, s'est retrouvé avec « beaucoup de lots abandonnés » dans des sections où, par ailleurs, des familles demandaient un emplacement près de leurs défunts, raconte Christiane Guilbault, directrice générale de la Corporation du Cimetière Saint-Michel, qui gère cinq lieux.

Après avoir fait « beaucoup de recherches » sur des concessions dont le contrat était échu depuis au moins cinq ans et où personne n'avait été inhumé depuis au moins 30 ans, elle a fait retirer environ « une douzaine » de pierres tombales.

« On [les] entrepose dans notre boisé derrière le cimetière [...] pour qu'on soit capable de lire les noms des défunts. Parce que c'est déjà arrivé qu'une famille [soit] allée chercher le monument avec un entrepreneur. Ils l'ont fait recoller et ils ont gardé leur lot. »

« En aucun cas, on ne déplace les défunts. »

— Christiane Guilbault, directrice générale de la Corporation du Cimetière Saint-Michel

Un cimetière ne peut pas déplacer un cercueil déjà enterré, confirme le président de l'Association des cimetières chrétiens du Québec, Daniel Dezainde.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Daniel Dezainde, président de l'Association des cimetières chrétiens du Québec

« Dès que tu le touches ou le modifies d'une quelconque façon, c'est considéré comme une exhumation. Et pour pouvoir exhumer, ça prend une autorisation du tribunal. »

Même si seuls les monuments sont mis à l'écart, leur vue suscite parfois de vives réactions. Ç'a été le cas à Shawinigan, ainsi qu'aux cimetières des Saints-Anges, à Sorel-Tracy, et Saint-Benoît-Labre, en Beauce.

La pratique « n'est pas généralisée [et] ce n'est pas quelque chose que l'on recommande », assure M. Dezainde.

Même quand la descendance est introuvable, « il y a d'autres options ». Aux Jardins du Souvenir, un regroupement qu'il dirige en Outaouais, on envisage de conserver les pierres des lots rétrocédés dans des sections réservées « pour préserver l'histoire de ces familles et de ces gens ».

Monuments vieillissants



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Des monuments funéraires brisés ou jugés dangereux ont été déplacés à l'arrière du cimetière Saint-Rémi, en Montérégie.

Aux cimetières Saint-Michel-Archange et Saint-Rémi, en Montérégie, des pierres tombales et des socles ont été déplacés au fond du terrain, certains avec un avis de recherche.

« Si le monument est stable, on ne va pas y toucher. S'il représente un danger parce qu'il bouge ou s'effrite à la base et qu'on ne peut vraiment pas retrouver les familles [ou] s'il a été rétrocedé, on l'enlève puisqu'on en devient responsable », explique Myriam Maltere, secrétaire à l'unité paroissiale.

À Saint-Michel-Archange, ouvert en 1854, le problème ne date pas d'hier. Dès 2014, la fabrique annonçait dans le bulletin municipal que 11 monuments présentant « un très

grand risque de chutes et de blessures graves » avaient été remisés à l'arrière. Cet été, 69 lots étaient encore « en recherche ».



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Donat Marchand à côté de sa pierre tombale dans le cimetière Saint-Michel-Archange. L'homme de 88 ans travaille à l'entretien du cimetière depuis de nombreuses années.

Le monument des Laforest, par contre, n'est pas près de tomber aux oubliettes. « Il est jeune encore, celui-là », nous lance Donat Marchand, qui entretient soigneusement le lot. Né orphelin, il a grandi avec cette famille du coin. Il la rejoindra pour son dernier repos, comme en témoigne la pierre tombale où figure déjà son nom.

Promouvoir la mémoire

Pourquoi tant de concessions sont-elles sans répondant ?

« Très souvent, ce n'est pas une question de mauvaise volonté : les petits-enfants ou les arrière-petits-enfants ne savent même pas qu'il y avait un lot familial quelque part,

donc on ne peut pas les blâmer de ne pas s'en occuper », reconnaît le président de l'Association des cimetières chrétiens.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Avis de recherche apposé sur un monument funéraire dans le cimetière Saint-Michel-Archange, en Montérégie

Consciente que les Québécois choisissent souvent la crémation, l'association fait campagne pour inciter les familles à confier leurs cendres aux cimetières, afin que ceux-ci demeurent des lieux de mémoire.

« Tenir pour acquis que je peux disparaître de la surface de la Terre sans que ça n'affecte personne, c'est faire abstraction des liens, des sentiments, des émotions, du besoin fondamental de vivre le deuil d'un être cher », plaide M. Dezainde.

« Vous, ça ne vous dérange peut-être pas. Mais si vos petits-enfants décident d'aller voir leur arbre généalogique et où est leur arrière-arrière-grand-père, ils vont avoir de

la misère si [les familles] ne s'occupent pas de garder les lots à jour », illustre M. Larose.